

Grand Reims
Tirage au sort Grand Enquête étudiante 2025
20 janvier 2025

RÈGLEMENT

Préambule

Dans le cadre de l'observatoire du logement étudiant, L'Agence d'Urbanisme de Développement et prospective de la Région Rémoise (AUDRR) et le Grand Reims lancent, pour la deuxième fois une grande enquête étudiante autour des thématiques quotidiennes ; logement, déplacements, santé, alimentation ou encore attractivité de la Ville. Ce questionnaire doit permettre à la collectivité d'identifier les attentes des jeunes et leur mode de vie afin de proposer des projets et des infrastructures qui leur sont adaptés.

Afin de remercier les étudiants de leur participation, le Grand Reims met en place un tirage au sort avec des lots à gagner.

Article 1 – Objet du concours

Le Grand Reims, ayant son siège à l'hôtel de communauté CS 80036 – 51722 Reims Cedex, organise un tirage au sort **le 14 mars 2025**.

Article 2 – Conditions de participation

La participation à ce tirage au sort est gratuite.

Le tirage au sort est ouvert à toute personne physique majeure, étudiant sur le territoire du Grand Reims. Pour participer, le candidat devra compléter l'enquête étudiante, disponible ici <https://saas2.vocaza.net/cgi-bin/HE/SF?P=74z67z2z-1z-1z21BC3C5143> et indiquer son adresse mail.

Toute participation incomplète, illisible, comportant des coordonnées inexactes ou envoyée après la fin de l'enquête, le 20 février 2025 à minuit, sera considérée comme étant nulle.

Les participants sont entièrement responsables de la validité des informations qu'ils fournissent au moment de leur participation.

Les participations seront possibles entre le 20 janvier et le 13 mars 2025, à minuit.

La participation du candidat au jeu concours entraîne de sa part l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 3 – Définition de la dotation

280 gagnants seront désignés par le tirage au sort. Les lots sont détaillés ci-après :

- 30 places de piscine à l'UCPA Sport Station - *Valeur unitaire : 5 €*
- 20 places de Padel (1 h) à l'UCPA Sport Station - *Valeur unitaire pour 4 joueurs : 60 €*
- 20 places de Squash (45 min) à l'UCPA Sport Station - *Valeur unitaire : 20 €*
- 30 places pour assister à un match de football (données par 2) - *Valeur unitaire : 21 €*
- 20 places pour assister à un match de basket masculin (données par 2) - *Valeur unitaire : 5 €*
- 30 places pour assister à un match de basket féminin (données par 2) - *Valeur unitaire : 5 €*
- 150 places de cinéma à l'Opérais - *Valeur unitaire : 8 €*
- 20 chèques cadeaux de 10 € « Les vitrines de Reims » - *Valeur unitaire : 10 €*

Article 4 – Désignation des gagnants

Chaque gagnant sera informé personnellement de son gain par un courriel.

Article 5 – Remise des lots

Un mail d'information sera envoyé aux gagnants avec une demande de précision sur leur identité (nom, prénom, établissement). Les lots dématérialisés seront envoyés par e-mail à l'adresse indiquée dans le formulaire de contact. Les autres lots seront à retirer à l'accueil de l'hôtel de ville de Reims (esplanade Simone Veil – 9 place de l'hôtel de ville – 51100 Reims) **les 19, 20 et 21 mars 2025, de 8 h à 19 h**.

Article 6 – Arrêt, prolongation ou annulation

Le Grand Reims se réserve le droit d'interrompre, de prolonger ou d'annuler l'opération, notamment par opportunité ou en cas de force majeure, de cas fortuit, de circonstances exceptionnelles ou encore d'événements indépendants de sa volonté.

La responsabilité du Grand Reims ne saurait être engagée de ce fait.

Article 7 – Données personnelles

Vous trouverez les informations concernant les données personnelles sur notre site www.grandreims.fr/rgpd

Article 8 – Adresse postale du jeu

Grand Reims – direction de la communication – CS 80036 – 51722 Reims Cedex.

Article 9 – Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne mais seulement après épuisement des voies de recours amiable.